



## SALARIES SANS PAPIERS :

Les premiers succès montrent que l'inflexibilité du pouvoir peut être bousculée. Ils appellent à l'élargissement de l'action



### Sommaire

- ✓ Avec les salariés sans papiers en lutte.....page 2
- ✓ La Crise financière : comprendre et agir .....page 3/4/5
- ✓ 15 mai 2008 La crise financière en débat .....page 6
- ✓ La Révision Générale des Politiques Publiques contre l'emploi page 7/8
- ✓ Les « Lu » font plier Danone .....page 9

## **AVEC LES SALARIES SANS PAPIER EN GREVE**

Raphaëlle Primet

*Le 15 avril dans la suite du mouvement victorieux des cuisiniers de la Grande armée, plus de 300 travailleurs sans papiers se sont mis en grève dans plus d'une trentaine d'entreprises en Île de France à l'appel de la CGT et de Droits devant!. Le mouvement s'étend, aujourd'hui c'est plus de 600 salariés qui, s'emparant de la circulaire gouvernementale du 7 janvier 2008, réclament leur régularisation ainsi que celle des dizaines de milliers d'autres « sans papiers » travaillant dans les 150 métiers dits « en tension » (restauration, BTP, nettoyage, jardinage, aide à la personne...).*

*Cette circulaire a pour objet de permettre la délivrance de titres de séjour pour les travailleurs de ces secteurs au nom, bien sur, de l'immigration choisie, mais ni les préfetures ni les patrons ne l'utilisent : parce que des travailleurs sans papiers sont des travailleurs sans droits à qui l'on peut imposer des horaires terribles et des salaires de misère.*

**I**ls travaillent la peur au ventre dans des conditions d'un autre âge, ils payent impôts et charges sociales mais ne peuvent bénéficier ni de protection sociale, ni des Assedic ! C'est de cette peur dont le patronat use et abuse pour en faire des esclaves modernes. Il faut saluer leur courage et les risques pris pour retrouver leur dignité.

**Le patronat qui fait mine de découvrir cette situation**, mais contraint par la force du mouvement, a dû interpellier le gouvernement avec certains de ses syndicats l'UMIH et le Synhorcat, pour demander des régularisations, y compris massives.

Leur position hypocrite a le mérite de montrer les contradictions et les responsabilités d'un gouvernement s'agrippant, pour le moment encore, à des régularisations au cas par cas qui, en plus d'être arbitraires puisque sans critères définis ni traitement égal des dossiers, ne correspondent pas à la réalité économique (le nombre de sans papiers ayant un travail étant estimé entre 200 000 et 400 000).

Néanmoins, ce premier pas va permettre à des centaines de salariés de sortir de leur insupportable clandestinité. **Il montre que l'inflexibilité du pouvoir peut être bousculée. Il appelle à l'élargissement de l'action** pour régler la totalité du problème.

**La situation évolue de jour en jour.** Au moment où j'écris ces lignes les 600 sans papiers en lutte sont en passe d'obtenir leur papiers,

mais le mouvement ne s'arrêtera pas là, la CGT enregistre chaque jour des milliers de demandes et certains sont prêts à reprendre le flambeau.

**La solidarité est forte** : devant chaque entreprise des centaines de pétitions signées, le soutien moral et financier. Les syndicats des inspecteurs du travail appuient aussi le mouvement en refusant le rôle de police qu'on veut leur faire jouer au détriment de leur mission de faire respecter le code du travail.

De plus en plus de salariés commencent à comprendre que le travail des clandestins, tirent leurs salaires et leurs droits vers le bas. Des salariés roumains de Dacia aux salariés maliens des restaurants parisiens, quelle différence? Les travailleurs sans papiers ne sont-ils pas avant tout « **les délocalisés des entreprises non délocalisables** » ?

**Cette mobilisation doit être l'occasion de poser les questions de fond** : Comment reconnaît-on la valeur du travail en France et dans le monde ?

Comment les richesses sont-elles produites et redistribuées ?

Comment faire converger toutes ces luttes pour sécuriser et promouvoir les vies et les emplois ?

Comment faire reculer les pressions du fric sur les travailleurs par la conquête de droits et de pouvoir sur l'utilisation de l'argent ?

Aujourd'hui, ces questions sont aussi celles des luttes des caissières de Carrefour comme celles des luttes des travailleurs sans papiers.!



## Crise financière : l'analyse de l'économiste Denis Durand

La violence du krach boursier met en évidence les périls auxquels près de trente ans de dictature de la finance exposent la planète.

Où va mener la crise dite des « subprime » ? Pour répondre à cette question, on peut se placer à trois horizons différents.

### Trois horizons

**Premier horizon** : la crise des crédits immobiliers américains n'est pas finie et ses conséquences sur le système bancaire vont continuer de se faire sentir dans les mois qui viennent. Des centaines de milliers de ménages américains ont été expropriés, des millions d'autres vont l'être dans les deux ans qui viennent. Les prix du m<sup>2</sup> continuent de baisser dans plusieurs grandes villes américaines.

Après les pertes énormes confessées par les toutes premières banques internationales comme Citigroup ou Merrill Lynch, la confiance n'est pas rétablie sur le marché monétaire malgré les efforts répétés et coordonnés des banques centrales. Ne sachant pas si d'autres pertes dissimulées dans les bilans ne vont pas provoquer de nouvelles faillites comme celle de la banque Northern Rock aux États-Unis, les banques hésitent à se prêter entre elles. Même si aucun nouvel événement fâcheux ne se produit, le système financier mondial va rester dans une zone de danger pour l'année qui vient.

**Deuxième horizon** : cette crise bancaire va-t-elle se transmettre à l'économie « réelle » - la production de biens et de services, l'emploi – et se transformer en récession économique, avec baisse de l'activité et explosion du chômage ? De plus en plus d'analystes le craignent. La chute des actions des banques va les rendre encore plus timorées lorsqu'il s'agira de financer les entreprises.

A coup sûr, l'économie américaine subit un fort ralentissement. Les derniers chiffres du chômage aux États-Unis ne sont

pas bons. Pour l'immédiat, deux éléments conduisent à atténuer les craintes :

**1** - le gouvernement et la banque centrale américaine sont bien décidés à user de tous les moyens pour empêcher une récession pendant cette année électorale. Le président de la Réserve fédérale l'a bien indiqué en soutenant le plan de relance annoncé par George Bush et en continuant de faire comprendre qu'il continuera à assouplir sa politique monétaire en tant que de besoin. Si ces gestes ne suffisent pas, il est clair qu'ils sont prêts à aller plus loin pour soutenir, dans la mesure de leurs moyens, la conjoncture économique. Au surplus, le « dollar faible » permet aux États-Unis d'exporter leurs risques de récession – vers la zone euro, par exemple, où les effets du choc immobilier sont indirects et pour l'instant plus modérés ;

**2** - les profits des entreprises non financières sont élevés : le cycle économique lancé après le krach de la « nouvelle économie » en 2000-2001 n'est pas terminé. La vigoureuse expansion des « pays émergents » (Chine, Inde, Brésil, Russie...) soutient encore pour quelque temps l'activité mondiale.

C'est quand ce cycle économique arrivera à son terme – on peut supposer que cela pourrait se passer aux alentours de 2010-2012 - qu'il faudra vraiment s'inquiéter : alors, les chocs financiers viendront frapper des économies rendues fragiles par une suraccumulation de capital matériel. En effet, derrière l'exubérance des marchés financiers et les dangers qu'elle comporte, ce sont des contradictions économiques, sociales et politiques très profondes qui sont à l'œuvre.

**Troisième horizon :** la maturation d'une exigence de transformations structurelles.

La crise financière en cours montre les limites d'un mode de régulation de la société mis en place au tournant des années 80.

La prise de pouvoir par les marchés financiers, associée à un développement des nouvelles technologies (en matière, particulièrement, de traitement et de circulation de l'information), a permis à cette époque un redressement de la rentabilité des grands groupes. Mais ce résultat a été obtenu par une pression sur les salaires qui affaiblit la demande et réduit les débouchés de la production ; par une précarisation générale de l'emploi alors que l'efficacité économique, dans la révolution informationnelle, exigerait au contraire sa sécurisation ; par l'insuffisance des dépenses de formation ; par un gaspillage des ressources naturelles ; et par une inflation gigantesque des prix des titres financiers.

Périodiquement, cette inflation se traduit par des « bulles spéculatives » dont l'éclatement provoque des crises : en 1987 sur le marché des actions ; en 1997-1998 lors de la « crise asiatique » puis avec la chute du fonds spéculatif LTCM ; en 2000 avec le krach de la « nouvelle économie » ; et maintenant avec la crise des prêts immobiliers. A chaque fois, les politiques économiques, et surtout l'intervention des banques centrales à la rescousse des marchés ont permis une relance de l'accumulation du capital, jusqu'à la crise suivante. En d'autres termes, les banques centrales ont incité les banques à prêter toujours plus aux spéculateurs, nourrissant, de « bulle » en « bulle », l'inflation financière et immobilière, au lieu de stimuler les investissements créateurs d'emplois et favorables à l'élévation du potentiel de création de valeur ajoutée dans l'économie mondiale.

## Une conjonction d'événements

Mais nous nous trouvons aujourd'hui dans une conjonction d'événements qui incitent à penser que ce scénario ne pourra pas se répéter indéfiniment :

L'action des banques centrales devient de plus en plus difficile et contradictoire. Les autorités monétaires sont conscientes que l'inondation de liquidités qui prévaut aujourd'hui dans l'économie mondiale est dangereuse et économiquement inefficace. Elles aimeraient freiner l'inflation financière. Mais quand elles tentent de le faire, elles provoquent des crises.

Ainsi, c'est l'intention affichée par la Réserve fédérale de ne pas assouplir sa politique monétaire (et le durcissement annoncé par la BCE) qui ont déclenché, au mois d'août dernier, la crise dite des « subprime ». Les banques centrales ont alors été contraintes de renverser leur politique. Elles sont donc confrontées à un dilemme de plus en plus difficile à résoudre : baisser les taux d'intérêt, c'est encourager l'« exubérance irrationnelle » des marchés ; les remonter, c'est risquer de tuer la croissance.

✓ D'où l'actualité accrue des propositions, formulées par le Parti communiste et une partie du mouvement syndical, en faveur d'une politique monétaire sélective, pénalisant les opérations financières et encourageant la sécurisation de l'emploi et de la formation ;

✓ Les déséquilibres commerciaux et financiers internationaux semblent incontrôlables. Le déficit de la balance des paiements américaine met la principale puissance mondiale dans la dépendance de ses créanciers, y compris lorsque ceux-ci sont des banques centrales asiatiques ou ces « fonds souverains » qui inquiètent tant les multinationales occidentales ;

✓ La régulation de ces déséquilibres internationaux semble de plus en plus problématique. Les grandes puissances monétaires – États-Unis, zone euro, Chine, Japon – peinent à coopérer pour maîtriser l'évolution des taux de change. L'institution en principe chargée de cette régulation à l'échelle mondiale – le FMI – est en crise de financement, de légitimité, d'efficacité.

✓ A sa façon, l'irruption des « fonds souverains » exprime la crise d'un système monétaire international fondé sur la monnaie d'une puissance dominante. Elle renvoie, par contraste, à la portée qu'aurait une coopération entre l'Union européenne et les pays « émergents » et en voie de développement pour construire un autre ordre monétaire international, qui pourrait s'organiser autour d'une monnaie commune mondiale émise par un FMI profondément transformé, où tous les peuples auraient voix au chapitre.

✓ À sa façon, pervertie par leur obéissance à la loi des marchés financiers et par l'absence de maîtrise par les peuples des relations financières internationales, la montée des « fonds souverains » révèle qu'il y a là une question importante pour l'avenir ;

✓ De plus en plus de signes laissent penser qu'une économie dominée par les multinationales et les marchés financiers n'est pas en état de répondre aux défis des grandes révolutions qui bouleversent notre civilisation : révolution démographique se traduisant par la maîtrise de la natalité et par l'allongement de la vie ; révolution écologique par laquelle émerge une conscience universelle de notre responsabilité envers ces « biens communs de l'humanité » que sont l'accès aux ressources naturelles, la santé, la sécurité ; révolution informationnelle avec la montée d'une « nouvelle économie » fondée sur le partage des informations plutôt que sur l'accaparement des richesses ; révolution monétaire depuis que la régulation de l'économie mondiale est déconnectée de toute référence à une définition des monnaies en or.

## **Des réponses en rupture**

Tous ces éléments contribuent à suggérer que les réponses aux difficultés économiques présentes vont de plus en plus être recherchées dans une rupture avec les politiques néolibérales menées depuis une trentaine d'années. Cette recherche peut déboucher sur le pire, si les exigences de rentabilité des multinationales et des portefeuilles financiers continuent de l'emporter. Elle peut aussi déboucher sur un véritable changement de civilisation, comme cela s'est produit en quelques occasions dans l'histoire de l'humanité.

Il s'agirait d'abord de réprimer l'inflation financière en stimulant, du même mouvement, une relance de l'activité fondée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation à l'échelle du monde entier, et sur un développement tout à fait nouveau des services publics. Il s'agirait donc, depuis les entreprises et les régions jusqu'à l'échelle du monde, en passant par les niveaux national et européen, de conquérir de nouveaux pouvoirs démocratiques afin de maîtriser les moyens (financiers, juridiques, politiques...) d'atteindre des objectifs sociaux répondant aux exigences du développement de tous les êtres humains, telles qu'elles se manifestent au stade actuel de développement de la civilisation.

C'est dire qu'au-delà des dangers immédiats de la situation économique la question d'une transformation radicale de notre société est posée.

# **INVITATION**

## **La crise financière,**

**sa portée et les propositions  
des communistes**

**15 mai 2008 - de 14h00 à 18h30**

**Au siège du Conseil national du PCF,  
2 place du colonel Fabien 75019 à Paris.**

**La rencontre à laquelle participera Marie-George Buffet,**

**sera introduite par Paul Boccara**

**et animée par de multiples intervenants.**

- Quels sont les mécanismes de la crise financière? A-t-elle atteint son paroxysme ou vivons nous les prémices d'une crise beaucoup plus grave?
- Quel impact sur la croissance et l'emploi, sur l'Europe, sur les pays émergents?
- Quels liens entre cette crise et les révoltes de la faim?
- Quel rôle des banques et comment les responsabiliser? Suffit-il de réguler et de contrôler leurs excès?
- Rôle du crédit et de la monnaie?
- Les citoyens, leurs élus, les salariés peuvent-ils avoir une prise sur des choix monopolisés aujourd'hui par une élite financière?.....

**Un débat pour mieux comprendre la crise, pour avancer des solutions concrètes et à l'appui des luttes, avec les citoyens et leurs élus, changer l'utilisation des fonds publics, réorienter le crédit, et les relations entre banques et entreprises dans un but d'efficacité sociale.**



## La Révision Générale des Politiques Publiques contre l'emploi

**M**algré des résultats électoraux défavorables, les locataires de l'Élysée et de Matignon ont choisi d'accélérer le rythme de leur révolution conservatrice.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) lancée l'été dernier par le Président de la République lui-même prend un tour nouveau. S'engage aujourd'hui une course folle à la déréglementation. Les restructurations entamées dans les services publics et de la fonction publique sont poursuivies et renforcées. La totalité de l'espace social de notre pays en ce qu'il représente de solidarités, d'outil d'impulsion économique et de levier démocratique, est confrontée à une mise à sac minutieusement préparée et implacablement appliquée.

C'est sur fond de plan d'austérité généralisé avec le souci de réaliser un maximum d'économies poussé en cela par la commission de Bruxelles, que le gouvernement annonce un train de mesures infernales nous plongeant au cœur d'un processus de récession unique depuis l'après-guerre. Des mesures qui vont d'ailleurs bien au-delà des «promesses» du candidat Sarkozy aux dernières présidentielles en cela qu'elles représentent un véritable plan de réformes structurelles. C'est-à-dire un dispositif intégrant un ensemble de mesures qui visent à transformer en profondeur l'architecture même de l'administration ainsi que les dispositions régissant par exemple la protection sociale mais aussi plus largement la globalité de la sphère économique.

Des mesures qui dépassent donc largement le seul cadre des services publics et du train de vie de l'État, mais dont le cœur est la réforme des services publics de la fonction publique qui en est la matrice.

**La RGPP : une machine de guerre contre les services publics. La suppression de 35000 emplois dès maintenant programmée pour 2009.**

Vingt milliards d'Euros voilà les économies escomptées au cours des trois prochaines années. Cela n'est rien au regard des 150 Milliards dont il est question dans plusieurs et récentes déclarations présidentielles. Cela donne un aperçu des masses budgétaires en jeu et des coupes claires à réaliser dans les budgets sociaux. Chacun l'aura compris, un simple plan d'austérité n'y suffira pas, il faut passer à un tout autre stade, la RGPP en est le levier principal.

Dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2009, il s'agira de trouver pas moins de 6 à 7 milliards d'économies. Engagée le 10 juillet 2007 par le président Sarkozy, mise en sourdine jusqu'aux dernières élections, la RGPP est là pour apporter la solution. Le 4 avril, à l'occasion d'une nouvelle réunion du comité de modernisation, un certain nombre de dispositions, 166 au total, s'ajoutant aux 96 mesures déjà adoptées le 12 décembre 2007, devraient permettre d'atteindre cet objectif financier.

Ainsi apparaît la philosophie générale de la RGPP qui repose sur deux préceptes : la mise en chantier d'un plan social inégalé sur la période 2008/2012 et la réalisation d'une réforme de l'État à ce jour sans pareil du point de vue de la remise en cause des missions publiques que ce soit dans leur contenu, dans leur organisation ou dans leur accomplissement.

Dans le plus grand secret des salons gouvernementaux, la RGPP a déjà frappé. Le Haut Conseil de la Coopération Internationale a été supprimé ainsi que 8 des 9 centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA), une trentaine de direction du Ministère de l'Écologie ont disparu, les services départementaux de la Météo ont vécu, la gendarmerie a été rattachée au ministère de l'Intérieur. Des décisions majeures comme le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ont été prises.

Les missions de l'État vont ainsi être épluchées une à une jusqu'à en revisiter les valeurs fondatrices, cela dans la double intention d'en réduire le coût et de faire du territoire national un espace de plus libéré de toutes contraintes pour le plus grand bonheur de la finance et de sa rentabilité. Dans un tel contexte, tout autre conception, comme celle par exemple qui consisterait à évaluer les politiques publiques afin de les faire évoluer pour offrir un meilleur service à l'ensemble des citoyens et en accroître l'efficacité, est naturellement hors de propos.

### **La fonction publique et ses effectifs en point de mire.**

Présenté le 18 mars 2008 devant le conseil supérieur de la Fonction Publique et adoptée en conseil des Ministres, le 9 avril, un projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique pose les fondations d'une réforme explosive.

Le crédo sarkozyste est : «des fonctionnaires moins nombreux et plus mobiles ». C'est ainsi qu'il compte parvenir à assainir les comptes publics comme il l'a redit le 4 avril devant les hauts fonctionnaires du comité de modernisation réuni à Bercy : «l'équilibre de nos finances publiques dépend de notre capacité à réduire les effectifs».

Concrètement cela signifie que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, principe actionné en 2008, sera confirmé en 2009, soit la disparition de 35 000 emplois de fonctionnaires. Pour les 3 prochaines années ce sont 105 000 emplois de fonctionnaires qui devraient passer à la trappe.

Mais là ne s'arrête pas le dynamitage de la fonction publique. C'est le statut de la fonction publique qui assure par des règles de gestions précises et transparentes des fonctionnaires la sécurité de leur emploi, le niveau de leur rémunération, leurs modes de promotions et de mutations qui est pris pour cible. Avec la remise en cause du statut, c'est la qualité des missions, notamment leur caractère d'intérêt général, qui est pourfendue.

La notion d'intérêt général repose en effet sur les trois principes fondamentaux que représentent l'égalité d'accès et de traitement de chaque citoyen, l'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du politique, la responsabilité de cha-

que fonctionnaire en tant qu'agent public mais aussi citoyen de rendre compte de son administration devant ses concitoyens.

Briser le statut, c'est inévitablement introduire un profond coin dans la notion même d'intérêt général ouvrant la voie aux intérêts particuliers c'est-à-dire à la loi du plus fort. Ce qui, rapporté à l'état actuel de la société, signifie laisser toutes latitudes aux intérêts de la bourgeoisie financière.

Voilà comment ils comptent s'y prendre :

- Introduction d'un droit pour chaque fonctionnaire au départ avec un préavis de trois mois pour aller vers un autre emploi, une autre administration, le privé,
- Établissement de passerelles entre les 3 administrations (État, hospitalière, Territoriale)
- Possibilité de recours à l'intérim
- Possibilité de licenciement des fonctionnaires qui auront vu leur poste supprimé pour cause de restructuration et n'auront pas accepté au moins un des trois emplois qui leur sera proposé en remplacement : cela même si ce n'est pas dans son administration d'origine, même si le nouveau poste est fort éloigné de son lieu de résidence, et même si son nouveau poste n'est pas d'un niveau de qualification identique... donc de rémunération.
- L'instauration d'une indemnité de départ volontaire équivalent à 24 mois de traitement, baptisée «option seconde carrière».

Tout un programme en somme. Du jamais vu depuis 1946 ! Rappelons que c'est le gouvernement de Vichy qui avait instauré une loi de dégageant des cadres dans la fonction publique. Un dossier plus complet à paraître vraisemblablement dans *Économie et Politique* entrera plus dans le détail de ce dispositif.

**Jean-Marc DURAND**



## **Les « LU » n'ont pas lâché :**

**le tribunal administratif annule le licenciement de 9 d'entres eux!**

C'est avec l'autorisation du Ministère du Travail, le 28 avril 2005, que les licenciements avaient été prononcés contre neuf délégués du personnel, après la fermeture du site de Ris-Orangis (Essonne).

La société Lu avait déposé un recours hiérarchique après le refus de l'inspection du travail d'Évry.

La décision du tribunal Administratif de Versailles a donc annulé ces licenciements

Notifiée le 10 avril 2008, ce jugement désavoue donc trois ans plus tard, le Ministre du travail.

Le tribunal Administratif justifie sa décision au fait que *« l'entreprise n'a pas satisfait en interne ses obligations de reclassement »*

Concrètement, ce jugement revient à dire, comme l'exprime Farid Djitli ex délégué syndical Cgt : *« notre contrat de travail n'est pas rompu. On va demander nos salaires, nos congés payés »*. En fait, *« les salariés peuvent demander leur réintégration immédiate ou des dommages et intérêts équivalents aux salaires non perçus depuis leur licenciement »* comme le confirme leur avocat.

S'agissant d'une procédure attaquant une décision du ministre du travail, c'est le ministère concerné qui peut faire appel du jugement du Tribunal Administratif, ce qui conduirait au Conseil d'État. Le Ministère a 2 mois pour prendre la décision mais évidemment cela démontrerait directement sa collusion avec la société Lu-France!

D'autant qu'à ce jour, aucun projet de réindustrialisation n'existe sur le terrain occupé jusqu'en 2003 par LU à Ris Orangis et appartenant aujourd'hui au groupe Axa : bel exemple de gâchis industriel et d'emplois!

Par contre, ce jugement pourrait peser sur une autre procédure qui devrait aboutir, après maints reports occasionnés par l'avocat de la direction Lu, au conseil de Prud'hommes d'Évry le 5 mai: une trentaine d'anciens salariés dénoncent les offres insuffisantes de reclassement et contestent la réalité du motif économique des licenciements.

Ce jugement du Tribunal Administratif confirme qu'il ne faut pas laisser les entreprises se désengager des conséquences de leurs décisions de fermeture de site et de réduction d'emplois. Les salariés ont tout intérêt à utiliser, en point d'appui à leurs luttes, les textes de loi.